



Division des personnels enseignants 1^{er} degré

Le recteur de la région académique Provence – Alpes – Côte d'Azur, recteur de l'académie d'aix-marseille, chancelier des universités

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment l'article 58 ;
Vu le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;
Vu le décret n°90-680 du 1er août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
Vu l'arrêté rectoral du 10/05/2017 portant délégation de signature au Directeur académique des services de l'éducation nationale pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs et des professeurs des écoles;

Arrête :

Article 1 : Les 3 professeurs des écoles de classe normale dont les noms suivent, inscrits en date du 07/07/2023 sur la liste complémentaire du tableau d'avancement établi au titre de l'année 2023, pour l'accès au grade de la hors-classe, sont nommés professeurs des écoles hors-classe à compter du 1^{er} septembre 2023.

Nom d'usage	Nom Patronymique	Prénom
AGUILLON	AGUILLON	CHRISTEL
ARNAUD	BINNERT	CECILE
CELESCHI	SALSANO	MARINA

Article 2 : Le classement de chacun des intéressés dans son nouveau grade fera l'objet d'un arrêté ultérieur.

Article 3 : La Secrétaire Générale des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 24 août 2023

Le directeur académique

Jean-Yves BESSOL

Délais et voies de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.